

DÉLIBÉRATION N° 2025/32

Page 1 sur 1

L'an deux mil vingt-et-cinq, le 25 septembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 7			
Votants : 9			
Votes	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Sylviane TESSIER.

Etaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Etaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER,
Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à Mme Sylviane TESSIER.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des nouveaux statuts de l'Écomusée du Montmorillonnais

Vu le courrier de l'Écomusée du Montmorillonnais en date du 15 mai 2025,

Vu les statuts actuels de l'Écomusée du Montmorillonnais adoptés en 2013,

Vu le projet de statuts actualisés validé à l'unanimité par le Conseil d'Administration de l'Écomusée du Montmorillonnais en date du 13 mai 2025,

Considérant que les objectifs statutaires de l'Écomusée sont maintenus

Considérant la création d'un nouveau collège de 5 sièges intitulé "Collège des Citoyens", destiné à favoriser la participation des habitants du territoire,

Considérant qu'il appartient aux communes adhérentes d'examiner et de se prononcer sur le projet de nouveaux statuts, conformément aux dispositions en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'approuver le projet de statuts actualisés de l'Écomusée du Montmorillonnais.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à ANTIGNY, le 9 octobre 2025

Le Maire,
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

AR Prefecture Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20251010-09102025_32-DE
Reçu le 10/10/2025

mairie@antigny86.fr